membre qui est à ma gauche était présent à cette convention.

L'Hon. M. HOLTON-Oui, j'y étais. L'Hon, A. A. DORION-Etl'hon. membre m'a dit qu'il n'avait jamais vu une réunion. d'hommes plus respectables, plus instruits et plus intelligents, pour discuter les questions publiques. Mais ce projet n'a pas attiré beaucoup d'attention en dehors de la Convention. Il n'a eu aucun effet sur l'osprit public. Peu de temps avant, en 1858, le ministre des finances actuel, qui siégeait alors sur les bancs du centre, avait fait un discours de deux ou trois heures, dans lequel il avait exposé et avocassé, avec toute la force et l'habileté qui le distinguent, la confédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord. Il fut alors secondé par l'hon. ministre de l'agriculture; et plus tard, en devenant membre de l'administration CARTIER-MACDONALD, il se rendit en Angleterre et attira l'attention du gouvernement impérial sur le projet de la confédération de toutes ces provinces. L'hon, ministre des finances ne recut pas une réponse très encourageante, et celle qu'il reçut du pays le fut encere moins. Il ne reput pas même de réponse à son discours, malgré toute l'habileté qu'il y avait déployée.

L'Hon. M. HOLTON—Il n'a jamais osé proposer de résolution au parlement.

L'Hon. A. A. DORION — Bien que l'administration fût formée avec l'entente d'effectuer la confédération de toutes les previnces, et que ce fût là le principal article de son programme, elle n'a jamais osé soumettre la question au parlement. (Ecoutes!) Plus tard, en 1861, l'hon. membre pour South Oxford proposa une motion basée sur la résolution adoptée à la Convention de Toronto; je parlai et votai en faveur de sa motion. Elle s'accordait parfaitement avec un avis que j'avais donné en 1856, et qui a été lu ici, il y a quelques jours, par l'hon. président du conseil, et avec mes déclarations souvent réitérées que j'étais prêt à adopter quelque mesure qui serait de nature à faire disparaître les difficultés existantes, sans faire d'injustice à l'une ou l'autre section. Mais tout en étant prêt à rendre justice au Haut-Canada, j'ai toujours déclaré que je ne voulais pas le faire en sacrifiant les intérêts du Bas-Canada, ou en le mettant dans la position d'avoir à mendier quelque justice de la part de l'autre province. (Ecoutes !) J'ai toujours dit que la différence de religion entre les populations

des deux provinces, de même que la différence de leur langue, de leurs lois, et même de leurs préjugés,—car il y a des préjugés qui sont respectables et qui doivent être respectés, empêcherait tout membre du Bas-Canada représentant un comté français de voter pour la représentation basée sur la population pure et simple, et par là de placer la population du Bas-Canada dans la position d'avoir à se fier, pour la protection de ses droits, à la population du Haut-Canada qui aurait par ce moyen la majorité dans la législature. (Rcoutez!) Il se fait actuellement un mouvement, parmi la population protestante anglais: du Bas-Canada, pour obtenir quelque protection et garantie pour ses établissements d'éducation dans la province, dans le projet de confédération, s'il était adopté; et loin de l'en blamer, je la respecte davantage à cause de l'énergie qu'elle déploie pour la protection de ses intérêts distincts. Je sais que les majorités sont naturellement aggressives, et combien la possession du pouvoir engendre de despotisme, et je puis comprendre comment une majorité maintenant animée des meilleurs sentiments envers la minorité, pourrait, dans six ou neuf mois d'ici, vouloir abuser de son pouvoir et empiéter sur les droits de cette minorité. Nous savons aussi quel mécontentement une pareille conduite produirait. Je crois qu'il n'est que juste que la minorité protestante soit protégée dans ses droits pour tout ce qui lui est cher comme nationalité distincte, et qu'elle ne devrait pas être laissée à la discrétion de la majorité sous ce rapport. Pour cette raison je suis prêt à rendre à mes concitoyens protestants du Bas-Canada la plus ample justice, et j'espère voir leurs intérêts comme minorité garantis et protégés dans tout projet qui pourra être adopté. Avec ces vues sur la question de la représentation, je me suis prononcé en faveur d'une confédération des deux provinces du Haut et du Bas-Canada, comme étant le meilleur moyen de protéger les divers intérêts des deux sections. Mais la confédération que je demandais était une confédération réelle, donuant les plus grands pouvoirs aux gouvernements locaux, et seulement une autorité déléguée au gouvernement général, -différant totalement sous ce rapport de celle qui est aujourd'hui proposée, et qui donne tous les pouvoirs au gouvernement central, en réservant aux gouvernements locaux le moins de liberté d'action possible. Il m'y a rien dans tout ce que j'ai